



Critères de sélection des entreprises photovoltaïques

Nous vous invitons à contacter plusieurs installateurs de manière à comparer les offres entre elles, sans pour autant multiplier les demandes de devis qui pourraient occasionner un surcroît de travail non rémunéré pour les installateurs sérieux. Ainsi, environ 3 devis permettent de bien comparer les offres entre elles. Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant les points à étudier lors de l'évaluation de vos devis.

Quelques critères pour sélectionner votre installateur <i>Ces critères ne sont pas exhaustifs</i>	Oui	Non	A vérifier
<p>Assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre installateur dispose t il d'une assurance décennale ? N'hésitez pas à demander à ce dernier la copie du dossier de l'assureur pour vous assurer du sérieux de l'entreprise. - Cette assurance comprend-elle la partie électrique et la partie étanchéité ? 			
<p>Matériels</p> <p>Demander à l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le type d'intégration, en précisant le modèle - La puissance des panneaux et de l'onduleur - La production estimée - Le montant des travaux, en précisant la part du matériel et la part de la main-d'oeuvre - La technologie des modules (polycristallin/ monocristallin/ amorphe) - Les modules répondent-ils aux normes NF EN 61215 ou NF EN 61646 ? - La marque des modules et leur provenance 			
<p>Prise en charge des démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'occupe-t-il des démarches administratives ? Si oui, quel est le montant associé ? - Prend-il en charge les coûts de raccordement ? Si oui , quel en est le montant ? 			
<p>Maintenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous a t il précisé les garanties matériels et les garanties de rendement en détaillant celles des panneaux et de l'onduleurs ? - L'installateur vous propose t il un contrat de maintenance ? Si oui à quel prix ? - Avez-vous prévu de suivre vous même votre production ou souhaitez vous un contrat de maintenance ? 			



Quelques critères pour sélectionner votre installateur <i>Ces critères ne sont pas exhaustifs</i>	Oui	Non	A vérifier
<p>Expérience de l'installateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des sinistres déclarés à l'assurance pour être totalement transparent - Demander les principales références dans la région en précisant: <ul style="list-style-type: none"> - Le type d'intégration - La puissance du générateur - Éventuellement la possibilité de visiter une installation 			
<p>Main d'œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier si l'installateur fait appel à la sous-traitance ou dispose t il de ses propres poseurs. - S'il sous-traite la pose, demander la justification de ce choix 			
<p>Démarche environnementale – Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous propose t il un accompagnement MDE (prêt de mesureurs, bilan simplifié du bâtiment type Feebat) - Est-il labellisé « eco-artisan » ou autres labels... - Vous propose t il de profiter de son travail en toiture pour effectuer des travaux complémentaires (gouttières, reprise zingage, renforcement isolation...) - 			

Rappel sur les unités employées

La puissance (ou la capacité de production) d'une installation photovoltaïque s'exprime en Wc ou kWc (Watt-crête ou kiloWatt-crête). C'est une unité qui permet de comparer des panneaux de marques et technologies différentes entre eux, puisque 1Wc, peu importe la surface ou la technologie du panneaux, produira toujours la même quantité d'énergie dans les conditions standardisées : irradiation de 1 000w/m2, température de module de 25°C et coefficient de masse atmosphérique de 1,5. Ces conditions correspondent approximativement au mois de juin en moyenne montagne dans les Alpes. Pour les panneaux les plus courants, 1 kWc correspond à une surface d'environ 10 m2, mais en fonction de la technologie, elle peut varier de 7 à 20m2. Les panneaux produisent des "kilowattheures" (kWh) qui représentent une quantité d'énergie électrique : ce sont ces kWh que vous achetez à votre fournisseur d'électricité, ce sont aussi eux qui seront vendus à EDF (ou à l'ELD) actuellement au tarif en vigueur. Pour connaître le tarif d'achat applicable à votre installation, consulter le site : <http://www.photovoltaique.info/Le-tarif-d-achat.html>

Ainsi, il est important de se baser sur la puissance-crête et non sur la surface des panneaux comme outil de comparaison entre différents systèmes.



Les prix des systèmes

Les prix des systèmes peuvent varier, en fonction de la technologie proposée, de la configuration du site (ex : maison en hauteur etc...) des travaux supplémentaires peuvent être engagés. De manière générale, pour une installation de 3 kWc, il faut compter entre 6 et 7€/Wc (TTC). Attention à certaines offres qui peuvent sembler bon marché, car le prix ne doit pas être le seul critère de sélection. En effet cela pourrait avoir des conséquences sur la qualité du matériel employé. Pour plus de précision, consultez l'article du site : <http://www.photovoltaique.info/Choisir-son-installateur.html>

Où trouver des listes d'installateurs ?

Des listes d'installateurs sont disponibles :

- sur le site de Qualit ENR (<http://www.qualit-enr.org/>)
- auprès des organismes de représentations :
 - o ENERPLAN - <http://www.enerplan.asso.fr/>
 - o adhérents du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) - <http://www.cler.org/info/>
 - o adhérents du SER (Syndicat des Energies Renouvelables) <http://www.enr.fr/>
 - o l'association nationale représentante des installateurs travaillant dans les énergies renouvelables (www.technosolar.fr),
- sur les pages jaunes ou encore sur les foires et salons.